



*Ministère des Sports, de la Jeunesse,  
de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative*

*La ministre*

*Paris, 25 OCT. 2012*

Monsieur le directeur général,

Le centre national pour le développement du sport (CNDS) a été créé en 2006 pour favoriser la pratique du sport par le plus grand nombre, corriger les inégalités d'accès aux pratiques sportives et accompagner les associations sportives sur tous nos territoires.

Au fil des années, les missions du CNDS se sont progressivement diversifiées. Il a notamment pris en charge le financement de grands équipements sportifs et la responsabilité de la stratégie des relations internationales. Cette évolution a éloigné le CNDS de sa mission originelle et a largement contribué à fragiliser sa situation financière.

2013 devra donc être l'année du redressement financier et du retour aux ambitions d'origine.

En premier lieu, il est urgent de prendre les mesures pour enrayer la dérive des engagements non financés et pour rétablir un niveau de trésorerie adapté à la gestion de l'établissement. Je vous demande de me faire des propositions en ce sens dès cette fin de gestion 2012 tout en veillant bien évidemment au respect des engagements pris.

L'ensemble du CNDS participera à l'effort demandé. Vous veillerez cependant à limiter autant que faire ce peut l'effort appliqué à l'emploi sportif, aux dotations territoriales et nationales directement dédiées au sport pour tous.

Le CNDS doit retrouver sa vocation initiale. C'est donc tout naturellement que dès le 1er janvier 2013, la mission des relations internationales sportives ne devra plus relever de l'établissement. En outre, les moyens accordés au soutien à l'organisation de nouvelles compétitions sportives majeures seront réduits et limités aux manifestations dont l'effet structurant sera démontré.

J.

Monsieur Julien NIZRI  
Directeur général du  
Centre national pour le  
développement du sport  
69-71, rue du Chevaleret  
75013 PARIS

Les actions du CNDS seront donc concentrées sur le développement du sport pour tous, en ciblant plus précisément la correction des inégalités d'accès à la pratique sportive pour tous les publics.

La promotion de la santé par le sport fera l'objet d'une action concertée et cofinancée au sein d'un fonds alimenté par le CNDS et le ministère en charge de la santé afin d'encourager les acteurs locaux à développer des actions innovantes et pérennes à ce titre.

Afin de réduire plus particulièrement les inégalités d'accès aux pratiques sportives pour les personnes en situation de handicap, vous inciterez les commissions territoriales à mettre en place, dès 2013, un fonds destiné au cofinancement, en lien avec les collectivités territoriales, de matériel spécifique.

La priorité donnée à l'emploi, notamment des jeunes, par le Gouvernement doit faire l'objet d'une mobilisation générale à laquelle le CNDS prendra toute sa part. Je souhaite que l'établissement concentre progressivement ses moyens autour de deux priorités : le tutorat des jeunes non qualifiés recrutés en emploi d'avenir et le développement des pratiques vers les populations ou les territoires qui ont le plus besoin d'un soutien. Les moyens actuellement mobilisés doivent être progressivement renforcés dans le cadre d'un plan national sur l'Olympiade en vue de créer 600 emplois supplémentaires en direction du mouvement sportif pour la mise en œuvre de mes priorités.

Quel que soit le domaine d'intervention du CNDS, vous veillerez à ce que les aides accordées permettent d'assurer un rééquilibrage de l'offre sportive sur les territoires fragiles urbains et ruraux.

Le redressement passe également par une simplification des règles de gestion.

Vous veillerez à alléger l'architecture des différentes enveloppes budgétaires et des instances non obligatoires de l'établissement. L'objectif est de donner de la souplesse d'utilisation en laissant aux acteurs de larges possibilités d'adaptation aux besoins des territoires. En contrepartie de cette latitude, dont je souhaite qu'elle soit pensée en concertation avec le mouvement sportif et les collectivités territoriales, vous vous attacherez à me faire des propositions pour renforcer l'évaluation des actions conduites.

2013 doit être non seulement l'année du redressement mais également celle de la préparation de l'avenir.

Il appartiendra au CNDS d'engager une concertation avec le mouvement sportif et les collectivités territoriales afin de me proposer, en cohérence avec la réforme de l'Etat, une réforme des critères et des modalités d'intervention de l'établissement tant pour les subventions versées aux associations que pour les subventions d'équipement.

Je vous invite à communiquer les présentes orientations au conseil d'administration du CNDS ainsi qu'aux délégués territoriaux de l'établissement.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.



Valérie FOURNEYRON